

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 3 AVRIL 2025 à 18 heures

DEL25-018

8.8

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Frédéric PARRE, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Frédéric PARRE, Isabelle MEIFFREN, Dominique FOUCHIER, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bernard BENSOUSSAN, Rachida LUCAZEAU, Bruno LOMBARDO, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ, Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Sophie VALCKE, Édith BIEBER, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Jean-Luc FAURE, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, Élisabeth TOURNEIX-PALLME, David MARTINEZ, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL, Agnès DEFOSSE

Absents ayant donné pouvoir :

Élisabeth HUSSON-BARNIER ayant donnée pouvoir à Maryline RIEU
Kevin BODART ayant donné pouvoir à Bruno LOMBARDO
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Élisabeth TOURNEIX-PALLME

Étaient absents ou excusée :

Frédéric ORILLAC

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN

Date de la Convocation : 28 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

Vu la Commission Plénière en date du 27 mars 2025

OBJET : Avis de la commune de Tournefeuille sur le projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Ginestous Garonne à Toulouse

Madame MEIFFREN, Adjointe déléguée à la transition écologique, indique à l'assemblée que dans le cadre d'un projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration Toulouse Ginestous, porté par Toulouse Métropole, un avis de consultation du public par voie électronique est ouvert du 11 mars à 9h au 13 juin 2025 inclus à 17h.

Ce projet soumis à évaluation environnementale, comporte une autorisation loi sur l'eau, une autorisation de défrichement et une demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés.

La Ville de Tournefeuille étant rattachée au système d'assainissement de Toulouse Ginestous souhaite préciser son avis.

Présentation générale du projet

Face à la croissance démographique et aux évolutions réglementaires en matière d'environnement, Toulouse Métropole souhaite engager un vaste projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous Garonne. Ce projet vise à renforcer la capacité de traitement des eaux usées, améliorer la gestion des boues et réduire l'impact environnemental du site.

Accusé de réception en date du 10/04/2025
0311213705570-20250403-DEL25-018-DE
Date de réimpression : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

L'usine de Ginestous joue un rôle central dans l'assainissement des eaux usées de la métropole toulousaine. Toutefois, avec l'augmentation de la population et l'évolution des normes environnementales, son infrastructure actuelle atteint ses limites. Ce projet a donc plusieurs ambitions :

- Augmenter la capacité de traitement pour répondre aux besoins futurs ;
- Optimiser l'efficacité des installations en modernisant les procédés de dépollution ;
- Réduire l'impact écologique en améliorant le traitement des rejets et en intégrant des solutions énergétiques durables ;
- Renforcer la valorisation des boues via la méthanisation et le recyclage des sous-produits.

Ce projet prévoit ainsi la construction d'une nouvelle ligne de traitement des eaux usées (appelée « file G5 »), d'une capacité de 335 000 Equivalents Habitants (EH) et d'un débit nominal de 73 000 m³/j, qui viendra compléter les installations existantes. Cette modernisation s'accompagnera de :

- Nouveaux équipements de prétraitement, de filtration et de décantation pour améliorer l'efficacité épuratoire.
- Un renforcement de la gestion des boues avec de nouveaux dispositifs d'épaississement et de déshydratation, facilitant leur valorisation énergétique,
- De l'implantation d'une centrale photovoltaïque en toiture pour une production estimée de 110 MWh/an.

Dans un second temps et après déconstruction de la file « G2 », Toulouse Métropole mettra en œuvre une unité de traitement du phosphore à l'emplacement libéré avec une mise en service au plus tard en 2038. La date de mise en œuvre de cette unité n'est pas connue à ce jour et dépendra notamment d'une éventuelle sévèrisation de la norme de rejet en Pt (phosphore total).

La présente opération s'étendra sur plusieurs phases :

- 2024-2029 : Construction et mise en service de la nouvelle ligne de traitement ;
- À partir de 2030 : Démantèlement d'anciennes infrastructures et nouvelles améliorations.

Le dimensionnement de l'extension de la station d'épuration a été établi sur la base des données du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de Toulouse Métropole (2016-2020). Pour les projections de construction de logements et emplois, le SDA s'est appuyé sur les documents d'urbanisme de Toulouse Métropole et notamment sur les projections du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Habitat (PLUi-H) sur la période 2025-2035.

La mise en œuvre du projet nécessite d'établir une demande de dérogation « espèces protégées » en application des articles L411-1 et suivants du code de l'Environnement.

La demande de dérogation porte sur :

- Le défrichement d'espaces boisés abritant plusieurs espèces en reproduction comme le Milan Noir, la Buse variable, le Pic vert ou encore des chiroptères comme la Pipistrelle pygmée ou la Noctule de Leisler. La mise en œuvre du projet nécessite en effet de défricher une partie du boisement présent sur le site sur une surface d'environ 9 000 m².
- La perte de fonctionnalité (dégradation d'habitats) de friches favorables à l'alimentation de l'ensemble de la faune et à la reproduction des reptiles (Couleuvre verte et jaune) et mammifères du site (Hérisson d'Europe) ;
- Par ailleurs, malgré des précautions en phase chantier, un risque de destruction d'individus en phase travaux, notamment lors du défrichement, est possible.

C'est pourquoi, Toulouse Métropole a déposé un dossier environnementale fixée par l'Article L181-1 du Code de l'Environnement pour l'exploitation de la station d'épuration de Ginestous.

Le coût d'investissement lié au projet d'extension et de fiabilisation de la STEU de Ginestous s'élève à environ 140 M€HT. Ce coût inclut la construction de la nouvelle file de traitement G5 et les ouvrages associés (traitement du phosphore, file boues) ainsi que la sécurisation de l'alimentation électrique du site et les coûts liés à la compensation écologique.

La construction de nouveaux ouvrages de traitement et l'augmentation de la capacité de traitement de la STEU de Ginestous implique de nouveaux coûts de fonctionnement (consommations énergétiques, réactifs, main d'œuvre, provision pour le renouvellement des équipements, ...). Ainsi, à la mise en service, les charges de fonctionnement de la nouvelle file G5 ont été estimés à environ 7,7 M€HT/an.

Le projet fera l'objet notamment d'une demande de subvention par Toulouse Métropole dans le cadre du XIIème programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

À ce stade du projet le prix de la part tarifaire assainissement reste inchangé.

La Ville de Tournefeuille dans le système d'assainissement Toulouse Ginestous

Les réseaux d'assainissement de la Ville de Tournefeuille sont intégrés au système d'assainissement de la Ville de Toulouse, Toulouse-Ginestous. Tournefeuille est raccordée à ce système via le « collecteur F », qui est l'une des canalisations principales du réseau d'assainissement de Toulouse Métropole. Ce collecteur achemine entre autres l'intégralité des effluents de Tournefeuille sur la station d'épuration de Ginestous-Garonne.

La commune dispose en outre de 25 postes de refoulement des eaux usées. Le réseau de collecte de Tournefeuille est principalement séparatif, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans des réseaux distincts. Le linéaire total de réseau à Tournefeuille est d'environ 149 km, dont 140 km de réseau gravitaire et 9 km de réseau en refoulement.

Alors que 99,5% de sa population est raccordée au système d'assainissement collectif, La Ville de Tournefeuille produit annuellement environ 1 415 000 m³ d'eaux usées.

Elle compte sur son territoire l'implantation de 13 points de déversement dont 3 supérieurs à 600 kg DBO/j, qui peuvent être fonctionnels lors d'épisodes de très fortes pluies.

Synthèse des enjeux forts et contraintes principales associés à l'environnement aux populations voisines du projet d'extension et fiabilisation de la d'épuration Ginestous Garonne.

- Sur l'hydrologie

Les volumes de rejet d'eaux traitées de la STEU sont importants comparativement aux débits de la Garonne dont la tendance à venir sera à la baisse

L'état actuel de la masse d'eau FRFR296B concernée par le projet présente un Bon état chimique et un état écologique Moyen selon le SDAGE Adour-Garonne. La qualité physicochimique des eaux de la Garonne autour du projet est globalement Bonne en amont ainsi qu'en aval de la STEU de Ginestous. La qualité biologique est Bonne en amont de Toulouse et Moyenne en aval.

Les valeurs limites de rejet redéfinies en concertation avec la police de l'eau (DDT31) permettront d'améliorer le niveau de rejet exigé sur les paramètres azote kjeldahl et phosphore au plus tard en 2038. Les flux de matières organiques et en suspension, paramètres moins sensibles sur ce milieu présentant une très bonne capacité de dilution, seront augmentés proportionnellement à l'augmentation des débits induite par le développement urbain mais la fiabilité des installations sera améliorée. L'impact du projet apparaît ainsi faible.

Abuse de réservoir en préfecture
031215103370-20250405-DEL25-018-DE
Date de transmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

- Sur les risques naturels

Le projet est situé en zone endiguée (digue récente), à aléa fort, moyen et faible de rupture de digue, pour laquelle un règlement particulier est défini. Il est également situé en zone à risque de remontée de nappe (« fiabilité Forte »), à risque retrait-gonflement des argiles de niveau Moyen à Fort, et en zone de surveillance. Il ressort que la suppression de la file « G2 », qui fait actuellement obstacle à l'écoulement, génère un Impact positif sur le risque d'inondation.

- Sur la richesse écologique

L'enjeu principal se situe au niveau de l'avifaune, puisqu'un certain nombre d'espèces protégées nichent au sein de la station de dépollution et dans une assez large gamme d'habitats selon leurs exigences écologiques (zones bâties, haies/fourrés, milieux arborés, friche). Le site de construction de la file G5 est utilisé pour la nidification d'un couple de Milan noir et de Buse variable. Il est composé d'un cortège de vieux boisements servant à la nidification de l'avifaune et pouvant présenter des gîtes de chiroptères

Sur les 212 espèces de flore identifiées sur la zone d'étude du projet, aucune n'apparaît protégée et aucun impact n'est donc retenu.

Les mesures d'évitement proposées reposent sur le fait que le défrichement soit réalisé en période favorable (hors nidification et hibernation) et des mesures de précaution seront prises lors de l'abattage des arbres à enjeux (application d'un protocole spécifique pour les 9000m² défraichis). Une compensation écologique à hauteur de 300% de la surface défrichée devra être mise en œuvre permettant de remettre en état et pérenniser 5,7 ha de boisements favorables.

- L'impact sur le climat

Un bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé et constitue une approche simplifiée des principales émissions induites par l'exploitation de la station en situation actuelle, et également à échéance 2038 (situation projetée) correspondant à la phase d'exploitation de la STEU et de la nouvelle file de traitement G5 après déconstruction de la file G2.

Les émissions par poste de la STEU actuelle représentent 7 754 tCO₂eq/an contre 13 415 tCO₂eq/an pour la STEU projetée. Le projet entraîne donc une augmentation des émissions de GES de 80 % entre la situation actuelle et la station projetée à l'horizon 2038.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre la situation actuelle et la situation future sont dues :

- À l'augmentation des charges reçues en entrée de STEU (+30% de volume à traiter entre la situation actuelle - 142 000 m³/j - et l'horizon 2038 - 185 000 m³/j), qui entraîne une augmentation
 - o de la production de boues et donc le traitement et valorisation,
 - o des consommations d'électricité, de réactifs, de production de sous-produits, etc...
- À la sévèrisation des niveaux de rejet en azote total kjeldhal et en phosphore, qui entraîne l'augmentation des émissions directes (N₂O) dues au traitement poussé de l'azote.
- L'augmentation de la consommation de réactif pour le traitement poussé du phosphore.

Les mesures d'atténuation proposées reposent principalement sur la plantation d'arbres, la mise en place de panneaux photovoltaïques et la fiabilisation de l'unité de méthanisation pour augmenter encore sa performance.

Avis de la commune de Tournefeuille sur le projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Ginestous

La commune de Tournefeuille considère que le projet de fiabilisation et de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous est une nécessité incontournable pour garantir la pérennité du service d'assainissement dans un contexte de développement démographique de la métropole.

Accusé de réception en préfecture
N°1109020048
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception en préfecture : 10/04/2025

Ce projet répond à un enjeu majeur de santé publique en anticipant la saturation des infrastructures d'assainissement et en limitant les risques liés aux rejets dans la Garonne et le milieu naturel (Touch notamment sur le périmètre communal). Par ailleurs, il s'inscrit pleinement dans les objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau en veillant à préserver la qualité des milieux aquatiques.

Les impacts environnementaux à enjeux forts sont recensés et des mesures d'atténuations ou de compensation sont proposées.

La ville de Tournefeuille souhaite toutefois insister sur la décision d'une programmation effective de plusieurs actions sur son territoire pour assurer un assainissement efficace et durable.

- Le renforcement du collecteur F, acheminant les effluents de la Ville vers l'usine de Ginestous, ainsi que l'investissement dans le patrimoine enterré plus généralement,
- La maîtrise des déversements accidentels ou par temps de pluie dans le Touch,
- La sécurisation du siphon Arc-en-Ciel et du poste de relèvement de « Bergon »

Enfin, la commune souligne que le financement de ces travaux structurants sera maîtrisé, sans augmentation affichée du prix de l'assainissement.

Considérant les éléments précités, la Ville de Tournefeuille exprime donc un avis favorable sur ce projet, en raison de ses bénéfices à la fois environnementaux, sanitaires et urbains.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le dossier relatif au projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Ginestous, mis en ligne au sein d'un registre de consultation

Vu l'impact de ce projet sur la ville de Tournefeuille en matière d'environnement, de développement urbain et d'amélioration du service d'assainissement,

Considérant

- Que le projet de fiabilisation et de modernisation de l'usine de traitement des eaux usées de Ginestous est une nécessité incontournable, tant pour garantir la pérennité du service d'assainissement que pour accompagner son développement urbain dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) ;
- Que ce projet répond à un enjeu majeur de santé publique en anticipant la saturation des infrastructures d'assainissement et en limitant les risques liés aux rejets dans la Garonne et le milieu naturel ;
- Le recensement des impacts environnementaux à enjeux forts et les mesures d'atténuations ou de compensation proposées ;
- La programmation effective du renforcement du collecteur F,
- Que le financement de ces travaux structurants sera maîtrisé, sans augmentation affichée du prix de l'assainissement

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Ginestous

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250403-DEL25-018-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet d'extension et de fiabilisation de la station d'épuration de Ginestous

Résultat du vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Frédéric PARRÉ

La secrétaire de séance,

Isabelle MEIFFREN

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie le

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20250403-DEL25-018-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025